

COMMUNE DE LA LUCERNE D'OUTREMER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

- Séance du 27 janvier et 11 février 2010

GITE ETAPE (permis de construire)

La commission sécurité et accessibilité à St-Lô a émis un avis favorable concernant le permis de construire du Gîte d'Etape. Une subvention de 150 000 € est accordée par le Conseil général si l'autre financeur ANCV (agence nationale pour les chèques vacances) verse la même subvention .Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'inscription en investissement au budget 2010 de la somme de 6000€ pour les frais d'architecte concernant le Gîte d'Etape.

EMPLOI CAE

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un poste CAE d'une durée hebdomadaire de 35 H à compter du 4 janvier 2010 et ceci pour 1 an .

LOCATION (logements communaux)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer la location sise au 5 rue de la Libération à Mademoiselle Fontaine Géraldine à compter du 15 février 2010 pour un loyer mensuel de 455,90 € .

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'attribuer la location sise au 1 rue des Tilleuls à Madame POPOT Muriel à compter du 1er février 2010 pour un loyer mensuel de 272,50€ .

CONVENTION ATESAT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ATESAT avec les services de la DDE qui prendra effet le 1er janvier 2010 pour une durée de 1an renouvelable deux fois .

VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de la communauté de communes du Pays Hayland concernant les nouvelles portions de voies faisant l'objet du programme annuel de travaux dans le cadre de la voirie d'intérêt communautaire. Le Conseil délibère favorablement .

SUBVENTIONS (diverses associations)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions suivantes:

- Association 4 L WCR domiciliée à la Lucerne d'Outremer (100€)
(voyage humanitaire)
- Entente Sportive Haylande domiciliée à La Haye Pesnel (780€)
(39 enfants licenciés à 20€) au titre de 2009
- Comité d'échange Angleterre domicilié à La Lucerne d'Outremer (300€)
- Association HALO (association d'aide au logement) (30€)

D'autre part, le conseil municipal décide le versement d'une aide d'un montant de 1000€ pour venir en aide aux personnes sinistrées de HAÏTI.

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide d'une révision du classement des voies et chemins communaux . La nouvelle longueur de voirie passant à 22393 mètres.

INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal donne un accord de principe au changement du logiciel de gestion .

TARIF ASSAINISSEMENT

Vu l'augmentation de la part traitement du SIVU qui passe de 1,53 € à 1,80 € par M3, le Conseil Municipal décide de baisser sa part de 0,68 € à 0,50 € par M3 afin de limiter l'augmentation .

TARIF CHAUFFAGE BOIS DECHIQUETE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le tarif d'énergie provenant de la chaudière à bois à 0,07 € Kwh.